



Compte rendu sommaire

Réunion du Conseil Municipal

23 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 septembre 2022, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Bourgois**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, Mme Florence **Dekkers**.

Étaient absents excusés:

Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Christophe **Dewachter**.
M. Sébastien **Rose** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**.
Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Jacques **Laporte**.
M. Willy **Frérot**.

secrétaire de séance: M. Pascal **Drocourt**

1) Délibération pour l'acquisition des parcelles ZE49 et B 340 à l'euro symbolique et régularisation des actes notariés

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de ces deux parcelles à l'euro symbolique et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour régulariser les actes en l'étude de Maître Ponthieu Notaire à St Germer de Fly. Les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire le nécessaire afin de régulariser les actes pour l'achat des deux parcelles à l'euro symbolique.

2) Délibération concernant le projet de plantation et la convention d'accompagnement de la CCPV

Depuis plusieurs années, la C.C.P.V, avec le soutien financier de la Région Hauts de France encourage les communes à s'engager dans un programme de plantation afin de recréer le paysage bocager.

Pour bénéficier de cet accompagnement et de cette aide financière la commune doit signer une convention de partenariat sur les opérations de plantation avec la C.C.P.V.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention avec la CCPV.

3) Délibération concernant les travaux d'éclairage public centre bourg, Montperthuis et Groscourt

Suite à l'envolée inédite des prix de l'énergie, le Syndicat Electrique de l'Oise (SE 60) a décidé de revaloriser globalement ses aides notamment pour l'éclairage public en subventionnant à 80 % les communes de moins de 3 500 habitants. Cette aide financière pourra accélérer la rénovation d'équipements et d'installations énergivores pour diminuer les consommations afin de contenir l'impact des frais de fonctionnement.

Pour notre commune les aménagements concerneront le centre bourg et les hameaux de Groscourt et Montperthuis. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 117 367,03 € T.T.C. Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **99 317,45 €** (sans subvention) ou **19 805,69 €** (avec subvention).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à acter les travaux.

4) Délibération concernant le schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la CCPV

Dans le cadre du PLUi-H, la société Ingetec a été missionnée par la C.C.P.V pour réaliser un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur chaque commune. Cette étude comprend une cartographie du fonctionnement hydraulique et un relevé des zones présentant des risques d'inondation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver la cartographie du zonage d'aléa inondation.

5) Délibération concernant le choix du devis pour le contrôle de l'accessibilité de la Salle des Fêtes.

Suite aux travaux effectués pour l'accessibilité de la salle des fêtes, un contrôle doit être effectué par une société habilitée afin de valider les réalisations.

M. le Maire présente deux devis : le premier de la société Bureau Alpes contrôles (agence de Compiègne) pour un montant de 660 € T.T.C et un deuxième de la société Bureau Véritas à Liévin (Nord) pour un montant de 504 € T.T.C .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la société Bureau Véritas pour un montant de 504 € T.T.C .

6) Délibération réalisation travaux mise en sécurité des arrêts de car de la commune et délibération sur la création de points d'arrêts du réseau de transport

La Direction de la Sécurité, Sûreté et Gestion des Risques (D2SGR) de la Région Hauts de France a réalisé un audit de l'ensemble des arrêts de l'Oise pour déterminer ceux qui présentent des manques de matérialisation et, surtout des risques en termes de sécurité. Dans notre commune, un inventaire a été effectué en avril 2022 et un compte rendu envoyé en juillet 2022. Il est demandé à la Commune de réaliser l'ensemble des aménagements préconisés dans un délai de quatre mois au risque de suspendre la desserte de ces arrêts jusqu'à la remise en conformité. Il est à noter que la région accorde une subvention de 80% du coût total H.T des travaux et équipements, plafonnée à 1000€ par point d'arrêt. 9 arrêts sont concernés dans notre commune.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de son intention de faire appel à la société SIGNAL FAST de Gaillefontaine pour les aménagements afin de pouvoir réaliser un marquage au sol qui sera pérenne ainsi que la signalisation qui en découle. Des aménagements d'allées et d'aires d'attentes pour les enfants sont à réaliser en grave-ciment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et une CONTRE accepte le devis de la Société SIGNAL FAST pour un montant de 8 956,80 € TTC et le devis de terrassement de l'entreprise Andrieux pour un montant de 13 824.97 € TTC.

7) Délibération décision modificative au budget primitif 2022 pour les travaux arrêts de car et si besoin contrôle accessibilité SDF

Les dépenses de signalisation et de terrassement pour les arrêts de car ainsi que le contrôle de l'accessibilité de la salle des fêtes n'ayant pas été prévues au budget 2022 ; M. le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer une décision modificative au budget primitif 2022 afin d'inscrire ces dépenses dans la section investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette décision modificative au budget primitif 2022..

8) Information concernant le fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Depuis 2015, la Commune participe au fonds de concours communautaire de la C.C.P.V pour le financement du très haut débit. L'intérêt communautaire permet ainsi la réalisation de projets qui assurent la vitalité et le rayonnement de notre territoire. Dernièrement des communes de la C.C.P.V remettent en cause leur implication en refusant de reverser leurs participations.

Cette attitude regrettable risque de fragiliser l'équilibre financier et prolongera les durées de remboursement. L'échéance était initialement prévue en 2024. Suite au refus des communes de Sarnois, Fontaine Lavagane et de Hamel de laisser la totalité du fonds FPIC, les remboursements se poursuivront jusqu'en 2037.

◆ Désignation d'un Correspondant Incendie et Secours

La Préfecture demande la nomination d'un adjoint ou d'un conseiller municipal comme correspondant Incendie et Secours pour notre commune.

M. Christophe Dewachter propose sa candidature qui est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

◆ Soutien à la société d'histoire du Pays de Bray

Afin d'aider l'association dans la valorisation de notre terroir et de son patrimoine ainsi que dans l'organisation de sorties et d'interventions en milieu scolaire, il est décidé d'acheter les 4 tomes de l'ouvrage qui est proposé afin de le mettre à la disposition du public à la bibliothèque.

◆ Mails et courriers

M. le Maire fait lecture de différents mails ou courriers de concitoyens exprimant leurs mécontentements concernant :

- la divagation de chiens et de différents bovins
- les nuisances sonores du 14 juillet,
- l'affaissement de talus
- le manque d'éclairage public suite à un accident de circulation dans le Bray.

Le Conseil Municipal débat sur ces différents sujets.

La séance est levée à 23 h 10.

Informations

• Accueil du public des finances publiques .

Voici désormais les lieux et horaires d'accueil du **Service de Gestion Comptable de Beauvais**

- adresse postale : 2 rue Molière 60000 Beauvais

- adresse d'accueil des usagers : horaires d'ouverture et accueil : 29 rue du Docteur Gérard

L,MA,J V : le matin : 8H30- 12H

l'après midi réception uniquement sur RDV 13H30- 16H.

(03 44 06 52 00 - sgc.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr) fermé le mercredi

• Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale

Vendredi 11 novembre

11 h 00 : Rassemblement place de l'église

11 h 15 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts

Minute de silence, Appel aux Morts et allocution

La Cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

**TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT
INVITÉE À CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR**

• *Sainte Cécile - Invitation des Anciens Combattants*

LES ANCIENS COMBATTANTS DE SENANTES



VOUS INVITENT A LA SAINTE CECILE
DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022
A SENANTES 60650



10 H 45 : RASSEMBLEMENT AU MONUMENT AUX MORTS
11 H 15 : VISITE AU CIMETIERE DE SENANTES
12 H 15 : RESTAURANT AUBERGE DE L'ABBAYE A SAINT GERMER DE FLY

PRIX ANCIENS COMBATTANTS : 24 €

PRIX VEUVES ANCIENS COMBATTANTS : 34 €

PRIX TOUT PUBLIC : 44 €

Adresser chèques à l'ordre « ANCIENS COMBATTANTS SENANTES au 21 rue du Vivier 60650 SENANTES
ou mettre dans ma boîte aux lettres)

CLOTURE DES INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022 à 12H00

LE MONDE COMBATTANT ET COMPAGNONS SENANTAIS AUPRES DE HUGUES RENE PRESIDENT

Contactez Hugues RENE 06 59 38 25 45

• *Spectacle de Noël*

L'arbre de Noël de la commune se déroulera le :

Samedi 10 décembre

à partir de 14 h 30

Le spectacle sera suivi d'un goûter

• *Petit message de l'Association des cheveux d'argent*

Le beau temps s'est invité à la première manifestation 'Octobre Rose' organisée par l'Association des Cheveux d'Argent.

Nous remercions Monsieur le Maire qui nous a permis d'occuper la place de Senantes, les nombreux participants à la marche et à la course, les exposants ainsi que les généreux donateurs.

Voici nos prochaines manifestations :

- ♦ LOTO le 13 NOVEMBRE
- ♦ Repas de la Saint Sylvestre 31 décembre

Pour tous renseignements , vous pouvez nous contacter :